



ACTION COLLECTIVE EN CHARENTE-MARITIME

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

UNE OBLIGATION À TRANSFORMER EN OPPORTUNITÉ

QU'EST-CE QUE LE PCRS ?

Pour la gestion du sous et sur sol de la voirie publique, les opérateurs ne disposent généralement que de plans émanant de sources diverses, sans concordance d'échelle, et de qualité de précision inégale, ce qui nuit à la conception des projets et présente de graves risques accidentels lors des travaux.

Pour atteindre la précision requise, un ambitieux programme de production et de diffusion d'un Plan de corps de rue simplifié (PCRS) est envisagé en partenariat avec les collectivités, les syndicats intercommunaux et les gestionnaires de réseau de Charente-Maritime.

LE PROJET DE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE DANS LE 17

Le PCRS est un fond de plan unique qui décrit à très grande échelle les limites apparentes de la voirie. Constitué de **données structurées et normalisées**, c'est aussi un format d'échange cartographique. Il garantit l'interopérabilité des bases de données issues de différents établissements, sans se substituer à leurs bases métiers.

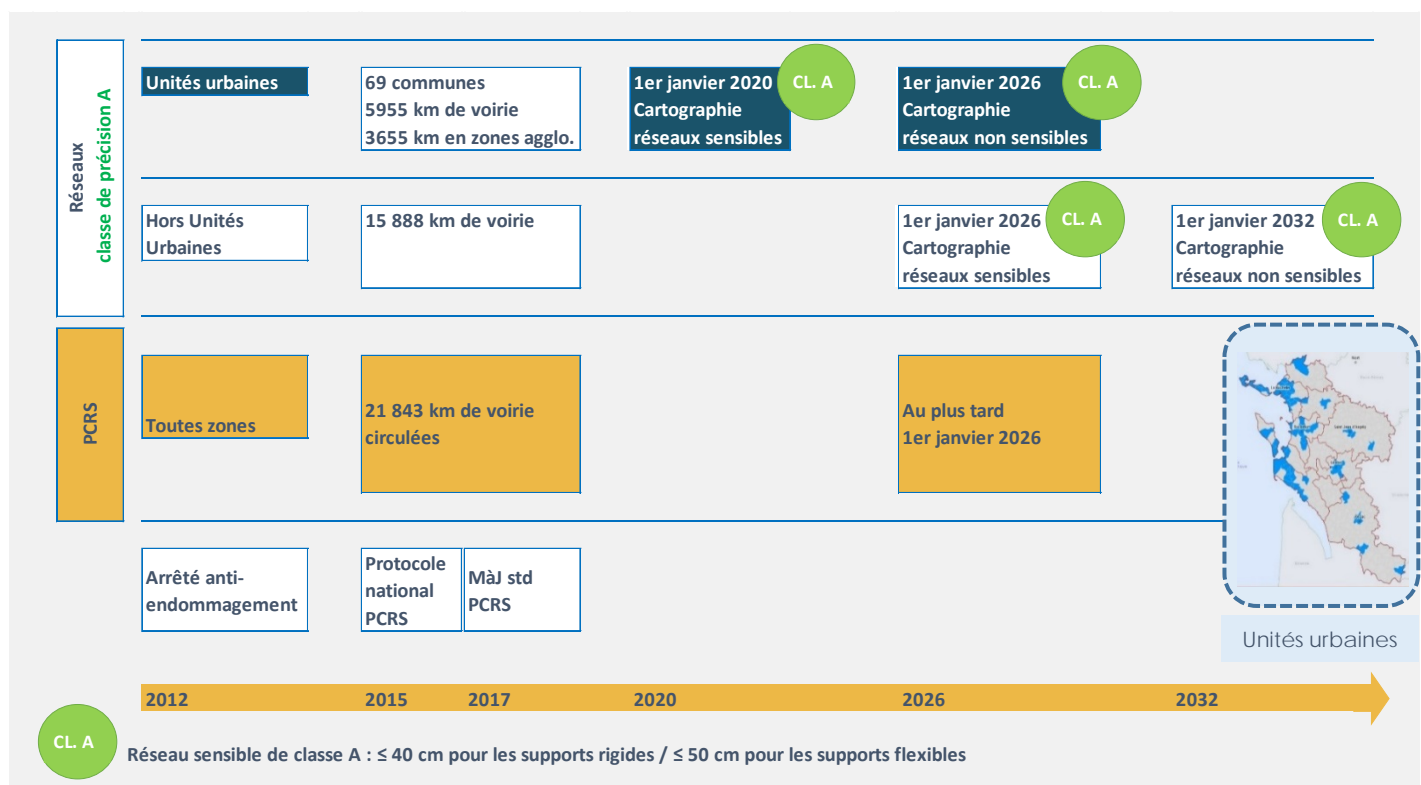
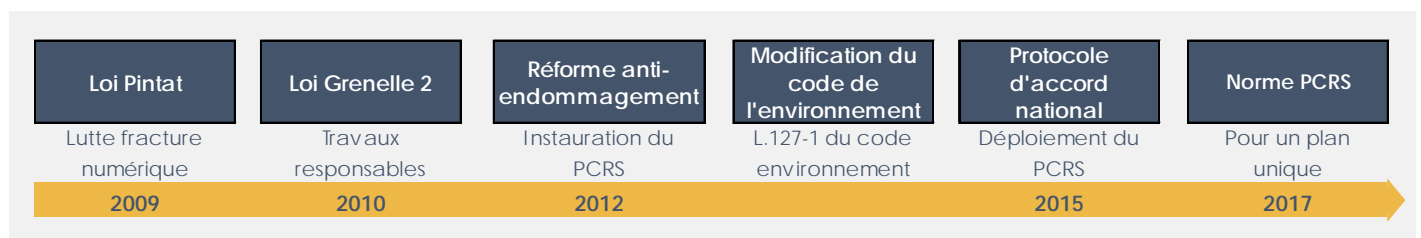
Si auparavant, pour tous les travaux de voirie, il était fait appel à un géomètre pour localiser précisément les réseaux, le PCRS, demain **capitalisera** les apports de chacun sur un plan, mis **à la disposition de tous**.

En clair ?

- Le PCRS contient principalement les bordures de trottoirs sur la voie publique, la verticale des façades des bâtiments. Les affleurants de réseaux et autres objets sont des éléments complémentaires pour répondre à des besoins métiers.
- Les objets contenus sur le PCRS doivent être caractérisés par :
 - une **géométrie vectorielle simple** : lignes ou points essentiellement
 - dont la localisation est connue avec une **précision centimétrique** (précision de levé comprise entre 1 et 10 cm) de façon à servir de support à une cotation des réseaux de classe A notamment.

Les données topographiques offrent de nombreux usages en France : elles alimentent des données métiers comme : la gestion des espaces verts, l'éclairage public, l'accessibilité, la gestion du mobilier urbain et demain le BIM...etc.

LE CADRE REGLEMENTAIRE & DE MISE EN OEUVRE

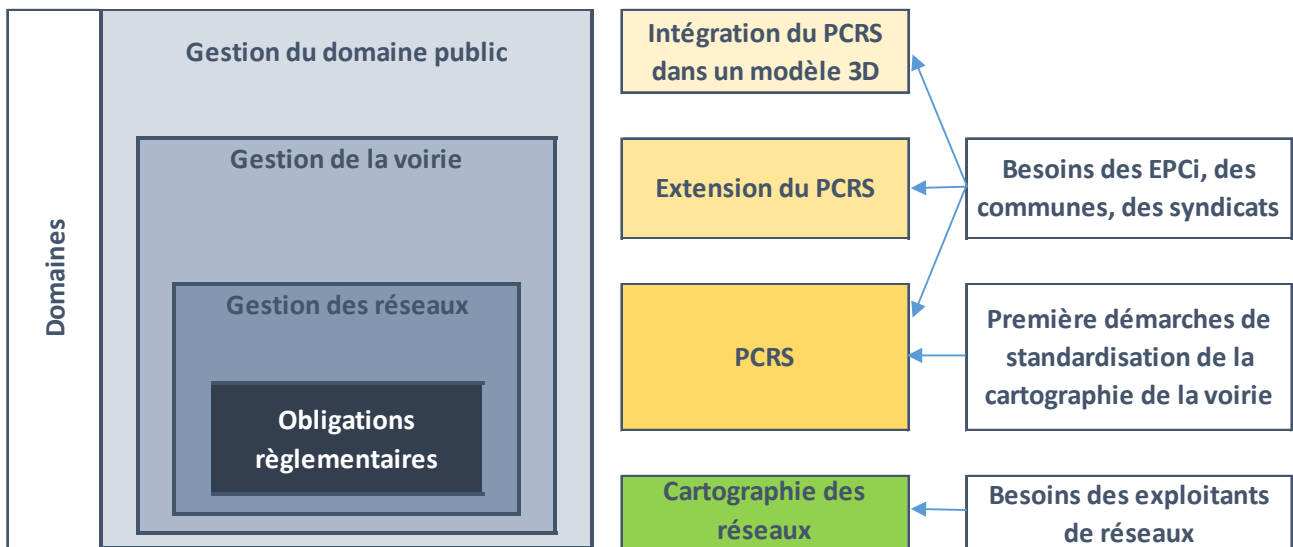




Qu'est-ce que le PCRS peut apporter à votre collectivité ?

- La garantie d'un plan précis, de qualité, à jour et disponible à tout moment
- La consultation et l'utilisation d'un référentiel unique départemental
- La localisation des composantes du domaine public sur toutes les voiries du département
- La récupération rapide d'information sur son patrimoine
- La superposition et enrichissement de données métiers pour les localiser et les valoriser
- Le partage d'un service qui accompagne et met à jour l'information pour tous et partout
- Limiter le recours à des relevés de géomètres pour les phases projets

UN PCRS + : POUR DES USAGES ELARGIS



Exemples d'usages opérationnels :

- Réalisation de plan d'avant-projet
- Mesure de surface et de linéaire très précis
- Mise à jour de plans topographique à partir de points issus de l'image aérienne
- Dessin des affleurants : avaloirs, bouches à clefs, mobilier urbain, etc.

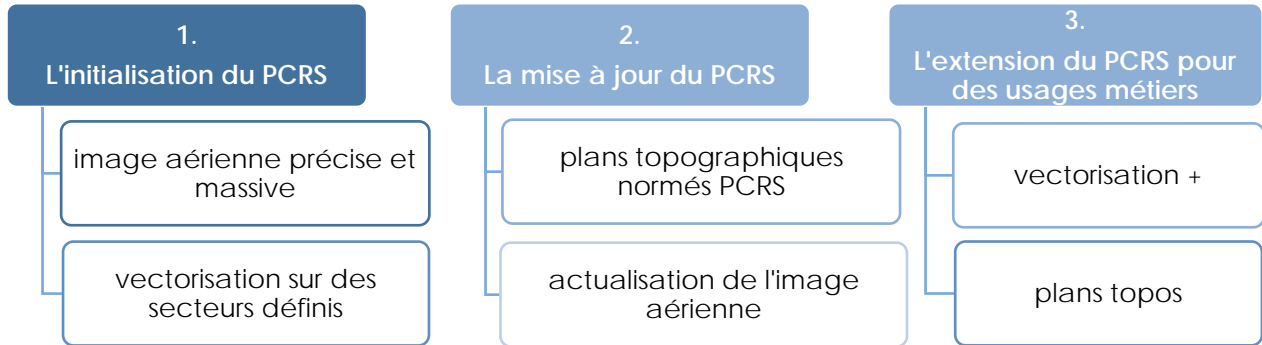
COMMENT REALISER TECHNIQUEMENT LE PCRS ?

Les choix de réalisation porteront sur un projet global (initialisation et mise à jour) pour une utilisation pérenne, au regard des enjeux, des objectifs et des coûts pour chacun des acteurs associés.

Plus qu'une technologie spécifique, c'est une obligation de résultats qui est attendue. Elle reposera sur plusieurs méthodes de levé.

L'utilisation d'une imagerie aérienne pour une réponse massive, solidaire et cohérente pour les territoires de Charente-Maritime est la plus **appropriée** et réaliste à ce jour.

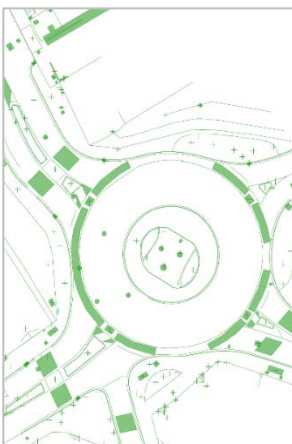
Le PCRS serait réalisé en 2 phases, suivi d'une troisième pour répondre à des besoins métiers :



Un projet par étapes qui s'appuie sur plusieurs techniques de levé. Leur complémentarité apporte la garantie d'un PCRS de qualité.



Illustration d'une image aérienne de résolution 5 cm, accompagnée d'une numérisation d'objets sur le domaine public pour atteindre le PCRS et une extension du PCRS :



Données visibles distinctement (en fonction de la résolution de l'image)

ORTHOPHOTO 5 cm	ORTHOPHOTO 10 cm	ORTHOPHOTO 25 cm		
Affleurant				
Tampon assainissement	Chambre	Candélabre	Avaloir	Bouche à clef
Habitation				
Logement	Abri de jardin	Vélux	Couverture de toit	
Mobilier urbain				
Banc	Plot	Abribus	Poubelle	Barrière
Feu tricolore	Signalisation verticale		Bande podotactile	
Voirie				
Bordure de voirie / trottoirs	Marquage sol (bandes)	Marquage (lettres)	Nature de revêtement	
Fissure sur voirie	Escalier		Reprise d'enrobé	
Végétation				
Arbre	Arbre d'alignement			

Source : Craig Auvergne / CU Cherbourg

Exemple de réponse à une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux Vecteur et Raster (Source : Enedis Auvergne)



LE PCRS POUR TOUS & TOUS CONCERNES PAR LE PCRS

- Tous les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers
- Les exploitants de réseaux sensibles et non sensibles doivent s'engager sur la position de leurs ouvrages
- Les gestionnaires de voirie et du domaine viaire (rues, trottoirs, voies circulables et piétonnes) sont à l'origine de la modification du PCRS dans le cadre de leurs travaux
- Les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature de leurs travaux

Quel que soit l'intervenant sur le domaine public, il est incité à utiliser le PCRS.
Ce socle de données des limites apparentes de la voirie est géré par
l'autorité publique locale compétente (ALC) au service de partenaires et d'utilisateurs.

UNE REPONSE AUX USAGES, GARANTIE PAR DES SERVICES MUTUALISÉS

La capacité des acteurs à se rassembler permettra à la fois de :

- Bénéficier d'une information **unique**
- Être **novateur** en créant un nouveau référentiel
- Augmenter la **qualité** des données
- Réduire les **coûts**

